Image not found or type unknown

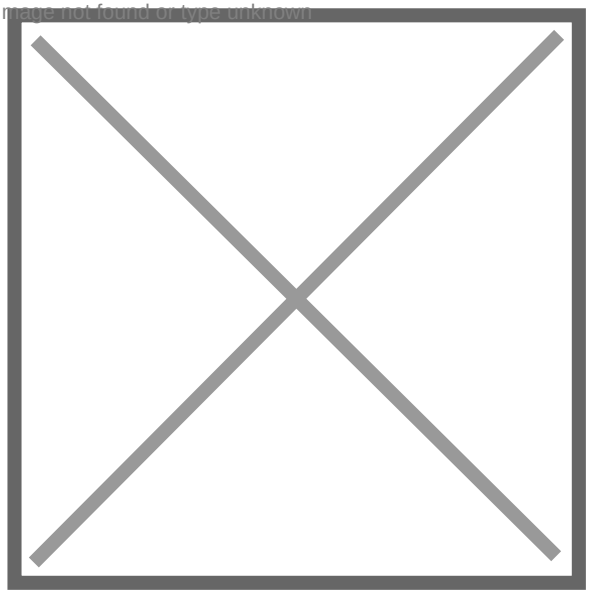

Maison bienôt saisie alors que les échances sont payer

Par **manoue974**, le **27/07/2010** à **14:51**

Bonjour,
voilà j'aimerai savoir mes parents et moi même sommes dans l'inquiétude. Mon pére en 1998 a eu un probléme avec la justice (mon pére était en moto et un homme soul en voiture a faillit lui rentrer dedans. La personne est sorti du véhicule et a voulut s'en prendre à mon pére. Mon pére lui a fait que le repousser avec son casque.La personne est tombé. un jugement a était prononcé et mon pére a perdu, (normale la fille de l'homme est assistante d'un cabinet d'avocat et son fils travail dans un hopital) un dossier en béton a était monté.apparament la personne serait devenu inapte a avoir des rapports sexuel depuis... enfin bon) donc mon pére a du payer un millions et des poussiéres(de francs à l'époque). il lui reste maintenant à payer presque 200 000 €uro. le Fond de Garantie charger de récupérer l'argent à souvent demander d'augmenter les échéances, mon pére augmenter sans probléme même si pour cela il devait diminuer sur les courses et autres. mais depuis peu, ils veulent le remboursement immédiat (mon pére ne peut plus faire de prés vue son âge 51ans). il était même prés a donner tout son salaire par mois. Mais apparament le Fond de Garantie, veut saisir notre maison. Mais la maison est au nom de ma mére et de mon pére. sachant qu'a mon sens on est dans une totale injustice. j'ai pas envie de ma retrouver dans la rue. la question primordial est "mon pére peut-il vendre à ma mére (qui n'a rien avoir dans l'affaire) sa part de la maison. pour pas qu'on saisisse la maison? avan que la maison soit hypothéquer?" (ma mére n'est pas marié avec mon pére, et ni pacsé avec lui)....
S'IL VOUS PLAÎT REPONDEZ MOI....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés